



**PROGRAMME DE
FORMATION**

**SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR
L'EXPLOITATION DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES
REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES**

*Formation réduite pour les petits établissements
de 5ème catégorie de types L, N ou O*

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le
damiER
formation

En partenariat avec le

CNM
Centre national
de la musique

**Au DAMIER, 30 rue Drelon,
63000 Clermont-Ferrand,
10-11 décembre 2024**

LE DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la
formation professionnelle : 83630460363

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants et participantes à leurs obligations sociales en tant que personne exploitante de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et identifier le champ des responsabilités civiles et pénales.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles.
- Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

PRÉ-REQUIS : Gestion ou projet de gestion de ce type d'établissement.

PUBLIC



Stage destiné à toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'Administration l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondant au deuxième groupe (ERP de 5ème catégorie, de type L, N ou O) d'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ou à défaut une personne salariée permanente (à temps plein ou partiel) de la structure (décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019). Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier.

CONTENU PÉDAGOGIQUE :

Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérents à cette activité.

- Les différentes catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction).
- La responsabilité civile et pénale.
- Les obligations sociales d'une personne employeuse entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable.
- Le guichet unique pour le spectacle vivant (Guso).
- La plateforme nationale des cafés cultures – le GIP Cafés Cultures.
- La réglementation de la gestion sonore.

Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail.

- L'obligation de sécurité de la personne employeuse, les principes généraux de prévention des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives.
- La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation, etc.), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique.
- La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours.
- Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La sécurité privée

- Cadre réglementaire de l'activité de sécurité privée
- Droits et devoirs du service d'ordre

La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle

- Les principes inscrits dans le Code de la Construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité :
- Les dispositions applicables à tous les ERP
- Les dispositions applicables aux établissements de 5e catégorie
- Les dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP
- La formation du personnel de sécurité incendie.
- Les vérifications périodiques obligatoires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien en amont de la formation
- Dispositifs d'évaluation à l'issue de la formation
- Un questionnaire de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique.
- Quizz, études de cas, mises en situation

Ouvrage fourni avec la formation : La sécurité et la sûreté des petits lieux de spectacles (éditions CNM) : Scott DELHAISE-RAMOND & Philippe CUVELETTE // <https://boutique.cnm.fr/la-securite-des-petits-lieux-de-spectacles.html>

Ressources complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT.

ACCESSIBILITÉ

LE DAMIER est soucieux de garantir à tous.te.s sans discrimination l'égalité des droits et chances pour accéder à la formation professionnelle. Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap : dans ce cadre, merci de contacter notre référente handicap lors de votre inscription afin d'identifier et d'étudier les possibilités d'aménagement de la formation et mettre en place les conditions d'accueil adéquates dans nos locaux ou à distance.

Contacts :

Référente handicap – LE DAMIER

Cécile Kempf : formation@ledamier.fr | 09 50 26 89 05

AGEFIPH – Ressource Handicap Formation

Isabelle GRUYELLE – Marie-Pierre BARO

rhf-ara@agefiph.asso.fr | 04 74 94 20 21 – 06 22 10 01 52

DÉLAI D'ACCÈS :

Selon liste d'attente ; prévoir environ 3 semaines si demande de financement.

INTERVENANT:

Cette formation est réalisée en partenariat avec le CNM.

En conformité avec la réforme de la réglementation sur l'activité d'entrepreneur de spectacles. Le CNM est un organisme habilité par la CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi-information - spectacle vivant) à dispenser la formation.

Formateur : Jean-Pierre Gegauff



LIEU ET DATES

10-11 décembre 2024

La formation se déroule sur deux jours les 10 et 11 décembre 2024.

La formation se déroulera au Damier – 30 rue Drelon – 63000

Clermont-Ferrand

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

Durée : 14 heures - 2 jours

TARIF ET FINANCEMENTS

560€ nets de taxe (14h soit 40€/heure)

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation

personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner

dans le montage de vos demandes de prise en charge

RENSEIGNEMENTS:

Cécile Kempf / formation@ledamier.fr / 09 50 26 89 05